10090 - Peut-il baiser la tête de sa cousine âgée de70 ans ?

question

J’ai une cousine âgée de 70 ans. M’est - il permis de baiser sa tête sans écarter le foulard avec lequel elle se coiffe ou lui serrer la main en raison de son âge avancée ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous n’avez pas à lui serrer la main ni à lui baiser la tête ou d’autres (parties du corps).Ce qui est permis c’est de la saluer verbalement même si elle est d’un âge très avancé.Car elle ne vous est pas prohibée (interdite en mariage). Il n’y a aucun inconvénient à dire :Comment allez-vous ? Comment vont les enfants ? etc. Le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Je ne serre pas la main aux femmes . Ceci s’applique à toutes les femmes, les vieilles et les autres. Aicha (P.A.a) a dit : La main du Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) n’a jamais touché celle d’une femme C’est à dire à l’exception de ses proches parents qu’il ne pouvait pas épouser. Il ne recevait leur prestation de serment que verbalement.